SOS consommateurs : ces chères lunettes

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **16 (1986)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PETIT JOURNAL DE L'ACTUALITÉ DES CONSOMMATEURS

Ces chères lunettes...

Elles ont tout juste 700 ans les lunettes, puisque c'est vers 1285 qu'on découvrit que les verres convexes pouvaient améliorer la vue des presbytes (donc des personnes les plus âgées), les myopes devant eux attendre jusque vers 1450. Et ces premiers instruments appelés plutôt besicles, chevauchaient le nez, sans branches... on les voit sur un tableau flamand de 1436. C'était un luxe, et de toute façon ils étaient réservés à ceux qui savaient lire et écrire, autant dire à un très très petit nombre de gens!

Tout a bien changé!...

... puisque 53% (soit plus de la moitié) des Suisses portent des lunettes. Du tout petit au très très vieux grand-papa! Fini le temps où le «bigloteux» unique de la classe se faisait moquer. Aujourd'hui, il y a même des gens pas myopes du tout qui portent des «fausses» lunettes en verre de vitre pour faire sérieux.

Ah! la mode!

Vu **l'importance du marché,** tout le monde s'est mis à créer des montures: de Sophia Loren à Dior en passant par les créateurs plus anonymes des fabricants. Et la technique aussi a amélioré les matériaux des verres eux-mêmes, plus solides, plus légers surtout.
Nos yeux ne sont pas plus fatigués que ceux de nos ancêtres qui travaillaient à la lueur des chandelles parfois... simplement nous voulons BIEN voir et, comme les gens deviennent bien plus vieux et que l'image et la lettre nous sollicitent, nous tenons à rester valides.

C'est beau, mais c'est cher!

Quand on porte ses lunettes toute la journée, qu'elles font partie de notre personnalité, on a tout de même envie qu'elles soient quelque peu seyantes et si l'on a un visage long, rond, triangulaire, peu de sourcils ou au contraire un arc très marqué, le choix de la monture n'est pas laissé au hasard. Sur ce point toutes les enquêtes le prouvent: **on fait confiance à son opticien.** La limite est celle du porte-monnaie.
Si les prix des verres et des montures sont aussi élevés, et si d'un magasin à l'autre il n'y a pas de différences, c'est parce que la branche optique est fortement organisée; **il s'agit d'un cartel* qui, au moyen de règles rigides, maintient l'ordre dans la profession d'opticien.**

Concurrence difficile

Au niveau des fournisseurs on trouve 18 entreprises (dont 11 en Suisse) qui font toutes partie de **l'Association pour le progrès en optique oculaire (APOO)** et couvrent à elle seules 80 à 90% du marché des **verres. Les membres occupent donc une position dominante sur ce marché.** Pour les **montures,** la concurrence est moins forte puisque les membres de l'APOO couvrent environ 60% du marché. Les prix des verres sont imposés, ceux des montures **recommandés,** mais généralement observés par les membres. L'association suisse des opticiens (ASO) fait partie de l'APOO. L'ASO regroupe la majorité des opticiens (800 environ). Il y a seulement une cinquantaine d'«outsiders» qui ne font pas partie de l'association. Sur chaque verre vendu le fournisseur prélève le «sou du verre» (3% du prix) qui est facturé à l'opticien mais qu'il n'a pas le droit de répercuter sur le prix de vente. Ce pourcentage est versé à l'APOO qui l'utilise pour des campagnes d'information du public et surtout pour financer l'école supérieure spécialisée en optique fondée par l'association professionnelle.
Le prix de vente final qui sera facturé au consommateur est consigné dans un tarif qui se compose du prix des verres, de la monture et des services de l'opticien (conseils, adaptation, montage, entretien...). L'opticien membre de l'APOO s'engage à ne faire aucun rabais, facilité de paiement ni autre avantage au consommateur sur le prix de vente, sous peine d'amende, voire d'exclusion de l'association. On comprend pourquoi, quelques outsiders mis à part, il n'y a pas de concurrence et pourquoi les prix restent élevés.
L'outsider doit donc s'approvisionner à l'étranger (d'où les délais) et ne trouve pas de recrutement puisque le marché des annonces passe aussi par l'organe officiel de l'ASO auquel il n'a pas accès.

* Notre rubrique de septembre sera consacrée à ce sujet.

Le consommateur confiant

Le consommateur est donc tributaire des prix, et ne peut voir si ce qu'il va payer est justifié, puisque c'est l'opticien qui choisit et conseille le verre ou bien exécute l'ordonnance de l'oculiste. Les opticiens suisses ont une formation de haut niveau. Tant mieux. Mais la commission des cartels a néanmoins trouvé lors d'une enquête que les prix sont plus élevés que nécessaire et se maintiennent vers le haut. Elle recommande une libéralisation du marché pour créer une vraie concurrence. Elle a suggéré entre autres que l'obligation des opticiens membres de se fournir auprès des fournisseurs membres soit progressivement supprimée.

Ma caisse ou mon assurance paye-t-elle?

Les caisses-maladie ne sont pas obligées de prendre en charge les frais liés à la correction de la vue. Seules les visites chez le médecin ophtalmologue (oculiste) sont remboursées. Les prestations pour le coût des lunettes sont donc à bien plaire et dépendent des statuts des caisses, des conditions de votre contrat. LISEZ-LES. Vous verrez que peut-être votre caisse contribuera pour une certaine somme (50, 100, voire 300 francs) ou un certain pourcentage **au coût des verres** et **verres de contact,** (éventuellement des montures) et cela dans une période donnée (en général 2-3 ans).

Ne jetez pas vos lunettes

Verres et montures en bon état mais qui ne vous vont plus, peuvent aider des gens démunis. Votre opticien vous informera. Des récoltes sont aussi parfois localement organisées.

J. CH.

Prochain article: Joyeux été